

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 20.05.2026

Lieu : Salle de conférence de l'Aéroport à Sion

Heure : 19h00

Présidence : Schroeter Jean-Paul

Ordre du jour

1. Ouverture de l'AG – contrôle des présences
2. Adoption du procès-verbal de l'AG 2025 (à consulter sur le site ARAS)
3. Rapport du Président
4. Rapport « Aéroport Civil »
5. Rapport « Emplacement extérieur des Forces Aériennes »
6. Comptes au 31.12.2025
7. Rapport du vérificateur des comptes 2025
8. Décharge au Comité et au vérificateur des comptes
9. Comité
10. Stratégie 2026
11. Budget 2026
12. Divers et discussion

1. Ouverture de l'AG

Le Président ouvre la séance et remercie les membres présents pour leur fidélité. Il salue la présence des invités : M. Philippe Varone, Président de la Ville de Sion, M. Marc Vettovaglia, responsable Skyguide.

Il cite les nombreuses absences excusées des invités :

- M. Cyrille Fauchère, membre du Conseil municipal et responsable de l'Aéroport,
- M. le Conseiller national Emmanuel Amos,
- Mme la responsable du Service Innovation au Canton, Sophia Dini et sa collègue Mme Stéphanie Cristo,
- M. le Directeur de la société Signature, Ilias Ziragachi,
- la Direction de la société H55, par Mme Valérie de Lavallaz,
- M. Christophe Germanier, Président de la Commune de Conthey,
- Mme. Marie Zuchuat, Présidente de la Commune de Savièse,
- M. Pierre-Michel Venetz, Président de la Commune de Vétroz.

Ainsi que des membres :

Mme Dominique Sprunger, Présidente de l'Association des habitants de Châteauneuf, MM. Peter Zahnd, Thierry Genin, Gaston Haenni, Olivier Rey, Raphaël Marclay, René Lorétan, Charles Edouard Barras, Yves Balet, Philippe Pralong, Alexis Voide, Philippe Dubuis, Marcel Andenmatten, Marcel Schwestermann, Jean-Michel Constantin, Gabriel Farine et Paul Tabin.

A démissionné de notre Association : M. François Seppey.

Sont partis sans laisser d'adresse : MM. Antoine Dayer et Cédric Mabire, Mme Bénédicte Buchard.

Admissions : Madame Corinne Mabillard, M. Jean-François Steiner, M. et Mme Jean-Pierre et Elisabeth Marcoz, M. et Mme Christophe et Mireille Imsand.

Décès : Mme Monique Daetwyler et M. Pierre Pitteloud. Une minute de silence a été observée en leur mémoire.

L'effectif de l'Association est en légère diminution : 110 adresses représentant des membres individuels et des collectivités telles que l'Association des Habitants de Châteauneuf, les campings TCS et Sedunum, des agences immobilières ou autres PPE.

2. Adoption du PV de la dernière AG 2025

L'assemblée valide le PV AG 2025 sans question, ni commentaire particulier.

3. Rapport du Président

Le fait important de ce début d'année 2026 est l'acceptation de la loi sur la société de gestion et d'exploitation de l'aéroport. En effet, le Grand Conseil a accepté, par 103 voix contre 24 et 2 abstentions, cette Loi qui avait fait couler beaucoup d'encre en 2025, et qui fut acceptée en une seule lecture. Cette nouvelle loi prévoit la création d'une société anonyme dont le capital appartiendrait en majorité aux collectivités publiques, avec au moins 34% détenu par l'Etat du Valais et au moins 20% détenu par la Ville de Sion. Au lieu d'une prise en charge du déficit, l'aéroport recevrait une indemnisation pour des tâches d'intérêt public, estimée entre 3 et 6 millions par an. L'indemnité serait supportée à 70% par l'Etat du Valais, 20% par la Ville de Sion et 10% par l'ensemble des autres communes valaisannes. La participation des communes sera répartie sur le chiffre de population à raison de 50% et sur le nombre de nuitées à raison de 50%.

De nombreuses personnes ont dû être surprises de la prise de position de l'Aras positive concernant la loi sur la gestion et l'exploitation future de l'aéroport de Sion. Je vous dois donc des explications complètes sur la stratégie mise en place par votre Comité. Tout d'abord une précision d'importance sur nos statuts qui comportent deux volets :

- Assurer la protection de la population du Valais Central contre le bruit, la pollution de l'air et toutes autres atteintes ou inconvénients liés au trafic aérien ou à l'aéroport.
- Assurer la sauvegarde d'un développement harmonieux et contrôlé de l'aéroport.

Ainsi donc, notre décision de validation de cette loi s'est prise sur les éléments suivants :

- **La structure organisationnelle** en place actuellement ne fonctionne pas. La Direction dépend du Service de la Population, la Sécurité et l'Aéroport qui s'en réfère au Conseil Municipal qui dépend lui des décisions du Conseil Général. Une structure professionnelle avec un Conseil d'Administration et un Opérateur compétent pourrait facilement éliminer ces pertes de temps, fixer des budgets de fonctionnement et d'investissement et prendre les bonnes décisions.
- **Le fonctionnement de l'aéroport** en lui-même est boiteux. Il n'y a plus de Directeur et le Personnel qui a profité pendant des années, d'une conjoncture particulière avec les anciennes directions s'oppose clairement au mode opératoire du nouveau Directeur, basé sur l'ordre, la sécurité et la rentabilité.
- **Les compagnies basées** qui ont elles aussi profité de la situation, font du grand n'importe quoi sans respect des normes de sécurité. Les routes de vol hélicoptères ne sont plus du tout respectées.
- **Le maintien des mouvements actuels** dans le PSIA (**Plan Sectoriel des Infrastructures Aéroportuaires**) en cours d'écriture et qui devrait être mis prochainement à l'enquête public (Bulletin officiel):

○ Hélicoptères	:	20'000, y compris le sauvetage : 4'000
○ Aviation d'affaires	:	8'000
○ Aviation générale	:	20'000
○ Charters- vols de ligne	:	1'000
○ Total	:	49'000

Seul changement notoire, le nombre de mouvements charter qui passe de 400 à 1'000.

- **Les finances de l'aéroport** (disponibles sur le site de la Ville de Sion) :

Budget de fonctionnement :

- Skyguide touche Frs 4,5 Mios annuels pour la surveillance aérienne, soit 28% du budget de l'aéroport.
- Les Forces Aériennes ne paie qu'un dédommagement de Frs 300'000.- pour l'assistance apportée par le Personnel de l'Aéroport lors des opérations militaires sur la base de Sion (WEF).
- Trois postes de douane sur l'aéroport (1xAéroport; 1xAlpine Jet; 1xSignature); montant déboursé : Frs 350'000.- .
- Des rabais carburant sont accordés à certaines compagnies basées. Relance a été formulée en février de cette année.
- Les taxes d'atterrissage et de bruit sont basses et ont été renouvelées cette année avec les mêmes montants qu'en 2008. A Samedan, ces taxes sont 5x plus importantes.
- Les taxes d'extension horaires sont ridicules : Frs 200.- la ½ heure alors qu'à Lugano : Frs 1'500.-.

Budget d'investissement : aucun montant n'est prévu en 2026 alors que la fin de la remise en état du tarmac NORD doit être effectué aux frais de la Municipalité et du Canton (50-50%). Seul un montant ponctuel de Frs 2 Mios intitulé « projet » y est mentionné.

Les leviers sont énormes pour diminuer les nuisances et réassainir les finances de cet aéroport. Il faut cesser de dire « Nous avons assez investi sur cet aéroport et il n'y a pas eu de résultats effectifs ». Il est vrai que si l'on reconduit d'années en années, les mêmes budgets et la même stratégie, les conclusions seront toujours les mêmes.

Tant qu'elle sera titulaire de la concession d'exploitation de l'aéroport, la Municipalité de Sion devra assurer son bon fonctionnement et prévoir dans sa planification d'investissements, toutes les mises en conformité demandées par l'OFAC.

Mais ce projet de gestion validé par le Grand Conseil est parsemé d'embûches.

Le référendum des Verts soutenus par le WWF Valais, l'ATE Valais, le POP, le PS du Haut-Valais et les jeunes Vert-e-s qui devra réunir 3'000 signatures d'ici le 1 juillet va-t-il aboutir ? Si oui, l'année 2026 sera perdue car il faudra qu'une votation cantonale soit organisée.

La prolongation du contrat de 1957 et ses avenants entre le DDPS, le Canton et la Municipalité qui doit être négociée avant le 31.12.2026.

L'Aras a été très active au cours de cette dernière année 2025 et début 2026. Une intense collaboration avec les responsables politiques de la Municipalité (MM. Philippe Varone, Cyrille Fauchère et David Rémondeulaz) et du Canton – Sécurité (M. Stéphane Ganzer et Mme Marie-Claude Noth-Ecoeur) et Innovation (M. Christophe Darbellay- Mmes Sophia Dini et Stéphanie Cristo) - a été mise en place. L'entente est franche, objective et constructive.

Elle ne doute pas que les objectifs fixés avec ces différents acteurs seront réalisés, à savoir :

- **Assurer la protection de tous les riverains du Valais Central avec les différentes mesures négociées,**
- **Assurer le développement de l'aéroport civil avec de nouvelles normes et une stratégie moyen/long terme performante,**
- **Faire diminuer les nuisances militaires.**

Commentaires et interventions :

- M. Jean-Pascal Fournier rappelle les investissements effectués par la Municipalité durant ces 34 dernières années sans résultats apparents. La stratégie de l'Aras n'est pas correcte.
- M. Jean-Pierre Marcoz trouve exagérée la participation financière des Communes (Nendaz Frs 600'000.- au budget). Réponse lui est donnée : Ce montant correspond aux 10% des Frs 6 Mios d'indemnité maximale donnée par le Canton pour l'ensemble des Communes valaisannes.
- M. Christophe Imsand insiste sur la sécurité à mettre en place sur un aéroport.
- M. Christophe Clivaz rappelle les objectifs climatiques et que la politique de développement doit se limiter à l'aviation électrique (H55) et au sauvetage.
- M. Jean-Henri Dumont remercie pour tous les éléments donnés et trouve que le développement de l'aéroport est quelque peu incohérent.

4. Rapport « aéroport civil » - MM. Philippe Varone et David Remondeulaz

MOT DU PRÉSIDENT :

M. Philippe Varone rappelle que tant que la Ville de Sion aura la concession pour l'exploitation de l'aéroport, elle devra en assumer la gestion et le financement (déficit et investissements) à raison de 50%, le solde étant à charge du Canton. C'est une obligation légale. Concernant l'audit externe sur le fonctionnement de l'aéroport, aucun résultat n'est encore à disposition.

MOUVEMENTS 2025 :

Total	43'900	
Aviation légère	18'717	42%
Hélicoptères	16'833	38%
Aviation affaires	8'095	18%
Vols de ligne et charter	452	1%

AXES DE TRAVAIL

- Ecriture du PSIA
- Réorganisation SA
- Nouvelle approche GPS
- Travaux et achat : route / véhicule pompier
- Innovation : H55 (Avion électrique/hybride) – Aerostrad (GPU électriques mobiles)

NUISANCES

- Horaires : Eté : 07:00 – 20:00 ; Hiver : 08:00 – Crépuscule. La Direction de l'aéroport peut autoriser des mouvements hors horaires.
- APU : à limiter au maximum avec l'utilisation de GPU électriques mobiles. GRELY au SUD : remise en service des GPU dans le sol.
- Positionnement jets à réaction au Nord : nez en avant dès l'aménagement final du tarmac.
- Hélicoptères :
 - Point HO à Aproz à déplacer à la gravière des Epines.
 - Elévation plus rapide lors des décollages.
 - Dénonciation systématique des non-respects par Skyguide. Monitoring à mettre en place. **Décision : séance OFAC, Skyguide Direction aéroport et Aras pour discussion.**
- Avions de collection : l'Aéroport de Sion est obligé d'accueillir tout type d'avion.
- Jet blast : les tests réacteur après révision devant cette installation.
- Voltige : se fait normalement sur le tronçon d'autoroute Riddes-Charrat et non au-dessus de Sierre tel que cela nous a été dénoncé sur notre site.

5. Rapport « Emplacement extérieur des Forces aériennes »

L'aéroport de Sion fonctionnera comme aéroport de dégagement jusqu'à fin 2030. Le commandement des Forces Aériennes, le divisionnaire EMG Christian Oppliger, nous l'a encore confirmé dans son courrier de décembre 2025. Il nous a aussi informé sur le programme 2025 de toutes les bases aériennes de Suisse.

Concernant celle de Sion, vous pouvez trouver son détail d'activités sur le site www.aras.ch.

Mais la situation s'est quand même détériorée. En 2025, les types de nuisances sont restées les mêmes mais le nombre de mouvements de jets à réaction a dépassé la limite fixée par la convention Canton / DDPS qui est de 200 au maximum : 218 dont 202 pour le FA/18. La protection du WEF est à l'origine de ce dépassement.

De plus, la communication des Forces aériennes n'a pas été optimale puisque les FA/18 sont arrivés sur l'aéroport sans que les autorités cantonales, ni municipales, ni la Direction de l'Aéroport en soient averties. L'Aras était en séance avec des membres du Grand Conseil lorsque le lundi à 17h00 dans un vacarme assourdissant les FA/18 ont débarqués.

Concernant les nuisances, les exercices de combat à deux voire trois jets se sont multipliés durant les mois de mai et décembre dans l'espace aérien valaisan avec comme corollaire **quatre bangs assourdissants** qui ont fait réagir fortement la population du Valais central. Pour le département COM des Forces Aériennes ces phénomènes sont quelque chose de normal et qui s'expliquent très facilement (toujours la même réponse nous est donnée). Non seulement les nuisances sonores augmentent mais ces vols empêchent les évolutions de l'aviation civile durant la journée. Et quelles seront les conséquences avec le nouvel avion F35 ?

L'arrivée du futur avion F35-A, dont l'introduction est prévue à Payerne en 2028, fait aussi débat. Et comme Sion est inscrit officiellement comme aéroport de dégagement de Payerne, je vous laisse imaginer les conséquences.

Si à Payerne, les Communes avoisinantes ont obtenu la réduction de moitié du nombre de mouvements ainsi que la suppression des mouvements le lundi matin et le vendredi après-midi, la Municipalité de Sion et le Service de la Sécurité du Canton devront se mettre à table rapidement avec le DDPS pour négocier les mêmes conditions sur l'aéroport de Sion. Et il faudra le faire avant le 31.12.2026, date buttoir pour le prolongement du contrat Canton-Municipalité-DDPS de 1957 et ses avenants.

Anecdote sur Payerne : Le DDPS a prévu un budget de Frs 30 Mios pour le remplacement des fenêtres dans 130 immeubles avoisinants la base aérienne.

Pour la petite histoire, à Meiringen, où des tests F35A devaient être effectués mais n'auront pas lieu faute d'avion disponible, c'est la guerre : la population aidée par la fondation Franz Weber s'oppose à l'arrivée des F35-A et souhaiterait le départ des Forces aériennes.

Corollaire de tous ces points, l'Aras s'est donc approché du Service de la Sécurité du Canton et de la Municipalité de Sion pour que soient négociés avec les Forces Aériennes et le DDPS trois points importants à notre sens :

- **Les mesures de bruit du F135A à Sion,**
- **La diminution par deux des mouvements sur l'aéroport de Sion,**

- **L'utilisation de l'espace aérien dans le Valais Central – jours et heures - car il n'est pas normal que durant les cinq jours de la semaine , l'espace aérien soit fermé de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 empêchant ainsi les évolutions civiles.**

CONCLUSION : Il ne faudrait pas que Sion redevienne une base d'engagement.

6. Comptes au 31.12.2025

La fortune de l'Association au 31.12.2025 se monte à Frs 5'564.11.
Les entrées étaient de Frs 1'355.- et les dépenses de Frs 1'863.36.

7. Rapport du vérificateur des comptes 2025

La vérification des comptes 2025 s'est déroulée le 27.01.2025, dans les bureaux du vérificateur de comptes, M^e Philippe Pralong. Son rapport affirme que les comptes ont été tenus avec exactitude.

En l'absence de M^e Philippe Pralong, excusé, M. Nicolas Gapany, procède à la lecture de son rapport.

8. Décharge au Comité

L'Assemblée approuve les différents rapports ainsi que les comptes 2025 ; elle donne décharge au Président, à son Comité et au vérificateur des comptes.

9. Comité

Il manque deux personnes au sein du Comité. Si quelqu'un dispose de temps libre, il peut s'annoncer et sera convoqué à une séance de Comité pour se faire une idée de son fonctionnement. Deux à trois séances sont prévues par année.

10. Stratégie 2026

GLOBAL : DÉVELOPPEMENT DE L'AÉROPORT

- Adaptation des paramètres de protection des riverains face au développement des mouvements d'hélicoptères, d'avions à moteur, de charters et autres jets à réaction ;
- **Société de gestion de l'Aéroport : Mise en place – suivi ;**
- **Mise en place des normes PSIA et règlement d'exploitation – suivi ;**
- Planification investissements Ville de Sion – suivi.

AVIATION CIVILE : AMÉNAGEMENT - ROUTES DE VOLS - NUISANCES

- Hélicoptères : route de vols SUD-OUEST, respect sortie NORD et élévation des bandes verticales / suivi de mise en œuvre ;
- FATO SUD -EST : agrandissement (sécurité) ;

- Aménagement tarmac NORD et démolition Village bois : fin de réaménagement – suivi ;
- Transfert du GVM au SUD - suivi ;
- Hélicoptères d'épandage : place de nettoyage NORD à équiper.

AVIATION MILITAIRE :

- Mouvements Forces aériennes 2026 : 200 mouvements maxi annuel – suivi ;
- Espace aérien Valais Central : réduction et élévation du plancher à 6000m - suivi ;
- Touch & Go et Go Around avec propellers au maximum – suivi ;
- PSM et cadastre bruit avec le nouvel avion F35 – suivi.

La stratégie 2026 est validée par l'Assemblée Générale, telle que présentée.

11. Budget 2025

Le budget 2026 de l'Aras est reconduit selon modèle traditionnel : envois de cotisation et de convocation à l'Assemblée Générale, frais de CCP, de Comité et d'Assemblée Générale. Dépenses : Frs 2'100.- ; Entrées : Frs 1'500.-

Le budget 2025 est validé par l'Assemblée Générale, tel que présenté.

12. Divers et discussion

Remerciements sont adressés au Comité pour l'énergie, le travail accompli et les nombreuses informations apportées.

Une discussion sur la position de l'Aras vis-à-vis du référendum lancé par les Verts est ouverte. Celle-ci se dit neutre et ne s'engagera pas puisque sa position est favorable à la nouvelle société d'exploitation qui n'apportera que des éléments positifs sur la gestion future de l'aéroport en termes de sécurité, de respect des normes qui seront établies dans le PSIA et du nouveau règlement d'exploitation qui s'en découlera.

Comme il s'agit d'une décision du Comité, certains membres présents souhaiteraient qu'une votation par les membres soit organisée lors d'une Assemblée Extraordinaire.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h30.

Elle est suivie par un apéritif offert par le Service de la Population, de la Sécurité et de l'Aéroport.

Schroeter Jean-Paul,
01 juin 2026